

GREEN LOGISTIC

BAYER

16 rue Jean Marie Leclair
69009 LYON

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

2016

➤ Mots clés : empreinte carbone, impact environnemental des transports, fluvial, émissions CO₂



L'ENTREPRISE

Bayer est une entreprise dont les cœurs de métier se situent dans les secteurs de la santé, de l'agriculture et des matériaux hautes performances. Bayer propose, aujourd'hui et pour demain, des solutions en harmonie avec sa mission : « Science For A Better Life », la Science pour une vie meilleure.



LE CONTEXTE

L'enjeu de ce projet est principalement de réduire les émissions de CO₂ produit par les différents modes de transport utilisés à ce jour. Agir à la fois sur la diminution des km parcourus et des modes de transport, ceci afin de réduire durablement l'empreinte carbone de l'entreprise. Bayer France développe le report modal, c'est-à-dire le transport des conteneurs par rail ou par barge fluviale, en lieu et place d'un acheminement traditionnel par camion.



IDÉE ET OBJECTIFS

Le service logistique du site de Villefranche a mis en place des solutions permettant d'optimiser ses flux, en lissant et sécurisant l'activité, tout en diminuant l'impact de ses transports sur l'environnement. L'option choisie a été de favoriser le report modal, c'est-à-dire le transport des conteneurs par barge fluviale ou par rail, en lieu et place d'un acheminement par camion. Ce projet, appelé Green Logistic, vise à optimiser les flux en lissant et en sécurisant l'activité, tout en diminuant l'impact de ses transports sur l'environnement.



MISE EN OEUVRE

En 2013, initialisation du projet. Prise d'informations par la Logistique Villefranche et rencontre avec les différents prestataires concernant ce projet de report modal par barge fluviale.

En 2014 :

- Janvier : prise de contact avec le Bureau de douane de Lyon Chassieu pour mise en place d'une convention MDT entre la douane, Lyon Terminal et Bayer SAS.
- Avril : démarrage du report modal par barge à l'import au départ du port de Fos sur Mer.
- Novembre : labellisation par le chargeur Medlink.
- Décembre : grâce à des simplifications douanières liées au statut OEA de Bayer SAS, possibilité de dédouanement directement au Port Lyon Edouard Heriot afin de gagner du temps à l'arrivée sur le site de Villefranche ou chez un stockeur tiers.

Ce projet a nécessité l'implication de nombreux acteurs tant en interne chez Bayer que chez ses partenaires. D'abord le service Logistique de Villefranche (responsable Greenlogistic, réception administrative, douane, conseillé à la sécurité). Le service achats Transport, l'administration des douanes, Lyon Terminal, Schenker, LogiRhône.

L'investissement nécessaire à la réussite de ce projet d'envergure à surtout était en temps passé par tous les acteurs impliqués dans les transports. Une année a été nécessaire entre le concept et la mise en place.



RÉSULTATS

En 2014 : c'est plus d'un tiers des conteneurs imports qui ont été acheminés par Barge fluviale. En effet, au bout d'un an, plus d'une centaine de conteneurs ont été acheminés à Villefranche-sur-Saône par voie fluviale, ce qui a divisé les émissions de CO² pour 3,3 et les consommations de carburant par 3,4.

En 2015, c'est 70% des conteneurs imports qui ont bénéficiés de ce report modal par barge.

Par ailleurs, ce changement de pratique sécurise le transport des matières dangereuses et est plus économique.



BÉNÉFICES ET PERSPECTIVES

Ce report modal a vocation à se développer encore chez Bayer : ferroviaire entre l'Allemagne et Villefranche, fluvial pour les expéditions de Villefranche vers l'Italie.

Les perspectives sont de couvrir plus de 80% des transports par ce mode (barge ou ferroviaire). Le Groupe a également mis à l'étude la possibilité de faire bénéficier de ce projet à d'autres sites Bayer en France. Bayer a également en développement le préacheminement de certains conteneurs à l'export par barge ou par rail selon le port de destination. D'une manière générale le site a repensé sa logistique, les chargements sont regroupés au maximum (pour l'Europe par exemple). Leurs transitaires sont également challengés afin de proposer la meilleure solution d'acheminement.



GLOBAL COMPACT : ODD



ODD 12 : Etablir des modes de consommation et de production durables

ODD 13 : Prendre des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres

ODD 17 : Partenariats pour la réalisation des Objectif